



**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2401 454

Le 20 février 2024

**OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 22 janvier 2024, visant à savoir les renseignements suivants :

- 1. S'il y a eu une assignation spéciale de patrouille de la Sûreté du Québec, le 15 janvier 2024 entre 19h15 et 20h45, durant la tenue du conseil municipal de Ste-Pétronille au 3 rue de l'Église.**

Nous vous informons qu'il y a eu une assignation de patrouiller aux abords de l'hôtel de ville lors de la réunion du conseil du 15 janvier 2024.

- 2. Dans l'affirmative, vous aimeriez savoir qui en a fait la demande.**

Aux termes des recherches effectuées, nous n'avons repéré aucun document correspondant à cet aspect de votre demande. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de donner suite à votre requête (article 1 de la Loi sur l'accès).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Annie Pham  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels